

En partenariat avec l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence, la DIRECCTE PACA (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence Alpes Côte d'Azur) vous propose cette année des actions d'information et de sensibilisation dans les trois domaines suivants :

1. La Prévention des Risques Professionnels (*page 1*).
2. La Pénibilité au Travail (*page 2*) ;
3. Les Conséquences des Réorganisations des Entreprises sur la Santé au Travail (*page 2*).

1. La Prévention des Risques Professionnels

Réservées aux membres élus des CHSCT et aux représentants du personnel des entreprises de la région Provence Alpes Côte d'Azur, **5 actions d'information et de sensibilisation** sont proposées en 2012, en particulier sur le thème :

- ✓ des **risques psychosociaux** ;
- ✓ du **risque chimique et CMR** (*cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction*) sur un territoire ;
- ✓ des **TMS** (*troubles musculo-squelettiques*) dans le **commerce** et la **grande distribution** ;
- ✓ de la **réforme des services de santé au travail**.

L'objectif est de fournir aux représentants du personnel **les moyens pour élaborer une démarche de prévention des risques** :

- en maîtrisant les **règles juridiques** qui s'appliquent aux problèmes de santé et de sécurité ;
- en connaissant les **moyens**, les **responsabilités** et les **limites des actions des CHSCT** ;
- en repérant les **différents acteurs concernés par les questions de prévention des risques** que l'on peut mobiliser ;
- en se dotant d'outils d'analyse des **situations de travail** et de leurs **conséquences sur la santé** ;
- en maîtrisant les **outils** et les **procédures** pour mettre en place des actions concrètes.

5 actions ouvertes à tous les représentants du personnel

Mars 2012	(28 au 30 mars)	Prévention des risques psychosociaux (<i>action organisée dans le Vaucluse, à Avignon</i>)
Mai 2012	(9 au 11 mai)	Prévention des risques psychosociaux (<i>action organisée dans les Alpes-Maritimes, à Mandelieu La Napoule</i>)
	(30 mai au 1 ^{er} juin)	De nouvelles relations à construire avec les services de santé au travail dans le cadre de la réforme (<i>action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille</i>)
Octobre 2012	(15 octobre)	Prévention du risque chimique et CMR sur un territoire (<i>action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Fos-sur-Mer</i>)
	(17 au 19 octobre)	Prévention des TMS dans le commerce et la grande distribution (<i>action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille</i>)

2. La Pénibilité au Travail

La loi du 9 novembre 2010 sur les retraites et les deux décrets du 7 juillet 2011 imposent désormais aux entreprises d'au moins 50 salariés de signer un **accord sur la pénibilité** ou de mettre en œuvre un **plan d'action**. Avant même l'ouverture des négociations sur l'accord ou le plan d'action, l'entreprise doit disposer d'un diagnostic des situations de pénibilité. **Quatre actions d'information et de sensibilisation** sont organisées sur ce sujet pour les **membres élus des CHSCT** et les **représentants du personnel** des entreprises concernées de la région Provence Alpes Côte d'Azur.

L'**objectif** est de fournir aux représentants du personnel les **moyens** :

- d'identifier les **situations de pénibilité** et les **postes à risques** ;
- d'analyser l'**exposition à des facteurs de pénibilité** pour en assurer la **traçabilité** ;
- de connaître les **règles juridiques** ;
- de négocier des **procédures** et de proposer des **outils** pour répondre efficacement aux problèmes engendrés par la pénibilité au travail.

4 actions ouvertes à tous les représentants du personnel

Mai 2012	(14 au 16 mai)	Négociation et prise en charge de la pénibilité au travail <i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>
Juin 2012	(19 au 21 juin)	Négociation et prise en charge de la pénibilité au travail <i>(action organisée dans le Var, à Ramatuelle)</i>
Septembre 2012	(5 au 7 septembre)	Négociation et prise en charge de la pénibilité au travail <i>(action organisée dans les Alpes-Maritimes, à Mandelieu La Napoule)</i>
Octobre 2012	(10 au 12 octobre)	Négociation et prise en charge de la pénibilité au travail <i>(action organisée dans le Vaucluse, à Avignon)</i>

3. Les Conséquences des Réorganisations des Entreprises sur la Santé au Travail

Nous assistons actuellement à de nombreux mouvements de réorganisation dans les entreprises. Certains émanent de l'extérieur et sont la conséquence d'opérations de rachat et de fusion, mais la plupart sont des réorganisations spécifiquement internes. Tous ces mouvements se traduisent par des **modifications des conditions de travail** et ont souvent des **conséquences sur la santé des salariés**. La journée d'étude proposée aux **membres élus des CHSCT et des Comités d'établissement** de la région Provence Alpes Côte d'Azur nous permettra d'analyser ces conséquences.

1 journée d'étude ouverte aux membres élus des CHSCT et des Comités d'établissement

Septembre 2012	(12 septembre)	Réorganisations des entreprises et santé des salariés <i>(action organisée dans les Bouches-du-Rhône, à Marseille)</i>
-----------------------	----------------	---

Modalités d'inscription

- Nous vous rappelons **qu'il faut aviser votre employeur au moins 30 jours avant la date de l'action**.
- Si vous souhaitez participer à une ou plusieurs de ces actions d'information et de sensibilisation, veuillez s'il vous plaît nous envoyer le **bulletin d'inscription** ci-joint à l'IRT (à ne pas transmettre svp à la DIRECCTE !) par mail, par fax ou par courrier (*voir nos coordonnées au recto, un bulletin par personne, à remplir s'il vous plaît le plus lisiblement possible*).
- Vous pouvez aussi vous inscrire directement en ligne sur le site de l'Institut <http://irt.univ-amu.fr> (dans la rubrique « Stages et Formations » cliquez sur **Actions d'Information et de Sensibilisation DIRECCTE**).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ACCEPTEE PAR TELEPHONE

L'INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL (IRT)

Lieu privilégié de rencontres, de réflexions, d'échanges, de coopération et de confrontation des savoirs et des pratiques
entre les acteurs du monde du travail et des universitaires,
l'IRT est une composante d'Aix-Marseille Université (AMU)

Pour plus d'informations... <http://irt.univ-amu.fr>